

**> Compte-Rendu de la réunion du
09/juillet/2009
9 h30, Mairie de LABRIT**

Auteur : Isaline Bouix

Date : 26/08/10

Mission présidée par : Dominique COUTIERE, Président du Pays

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Dominique Coutière, Communauté de Communes du Pays d'Albret, Président du Pays
Landes de Gascogne
Philippe Sartre, Maire de Garein et Communauté de Communes du Pays d'Albret
Nicolas Bippus, Conseiller Général de Sore,
Alain Duprat, Communauté de Communes de Roquefort,
Jacques Ducos, Communauté de Communes de Villeneuve de Marsan,
Jean-Louis Pedeuboy, Communauté de Communes de la Haute Lande,
Didier Marcial, Communauté de Communes du Gabardan,
Franck Tristan, Communauté de Communes du Pays Morcenais,
Valérie Sabéran, Communauté de Communes du Pays d'Albret,
Valérie Eloire, Conseil Régional,
Valérie Clavé, Conseil Général des Landes, service environnement

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Jean-Claude Deyres, Communauté de Communes du Pays Morcenais,
Alain Besse, Président du Conseil de Développement,
Frédérique Lemont, Conseil Général, service environnement,
Patrick Mimot, Conseil Général, service économie,
Anne Couvez, DIREN Aquitaine,
Yvan Savary, Communauté de Communes du Pays Morcenais,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Bernard Rouchaléou, Isaline Bouix, Pays Landes de Gascogne

Dominique Coutière accueille les participants et rappelle qu'à l'issue de la phase de concertation de l'Agenda 21, le Comité de Pilotage se réunit pour faire un point d'étape et discuter des orientations qui émergent de cette première étape.

Méthode, étapes et synthèses :

Isaline Bouix et Bernard Rouchaléou présentent la méthode, les étapes et les synthèses issues de la concertation.

Selon la méthode validée en Assemblée Générale, 3 temps ont été prévus pour bâtir l'extension de l'Agenda 21 à la partie landaise :

- la phase de concertation : d'octobre 2008 à avril 2009, elle vient de s'achever et il s'agit d'en restituer le contenu et la richesse et valider ces orientations qui vont venir structurer cet Agenda 21.
- la phase de construction du projet
- la phase de déclinaison en types d'opérations

Ce sont près de 230 participants qui se sont réunis au sein de 8 ateliers animés par les Présidents de Communautés de Communes et les Conseillers Généraux.

Sur la zone du Cœur de la Haute Lande commune avec le PNRLG, le Pays s'est appuyé sur les éléments de la concertation de la charte du Parc afin d'identifier les éléments qui peuvent participer au projet Agenda 21. Un travail technique a été engagé avec le PNR sur ce sujet ainsi que sur l'évaluation commune avec le Pays Bassin Val de l'Eyre.

Les synthèses des ateliers se déclinent autour de 4 engagements et de 11 orientations :

Engagement 1 : Forêt, eau, patrimoine bâti, des biens communs singuliers à préserver

Engagement 2 : Susciter un développement économique soutenable valorisant les ressources locales

Engagement 3 : Construire une offre de services, source de solidarité

Engagement 4 : Impliquer les acteurs dans le développement durable

Des éléments ont été apportés par le Comité de Pilotage sur ce document qui vont être pris en compte dans le travail d'approfondissement de ces axes et orientations.

Échanges et débat autour des synthèses proposées :

- Sur le thème de l'agriculture : quel mode d'agriculture veut-on pour demain ? La stimulation des organisations locales et l'accompagnement des circuits courts ont bien été identifiés dans la phase de concertation.
- L'analyse concernant les axes de transports et le thème des déplacements très présent dans le Grenelle notamment mériterait d'être approfondi dans l'Agenda 21. Il s'agirait d'anticiper les contraintes et les exigences sur les politiques locales. Parmi les outils pour travailler sur ces questions, la Région précise l'intérêt des Plans Climat Territoriaux. Des éléments d'analyse sur les déplacements sont en cours dans le cadre du STH notamment. Des initiatives privées et publiques pour inciter au covoiturage émergent.
- L'évolution de la gestion sylvicole qui, suite à la tempête, va rechercher à atténuer les risques économiques, doit être intégrée dans l'engagement 2. Il s'agit d'avoir une forêt moins vulnérable face aux aléas. La sémantique des défis figurant sur les fiches doit être revue.
- L'élargissement sur le champ des énergies renouvelables dans l'engagement 2 : il ne s'agit pas seulement du bois énergie mais également les réflexions sur le photovoltaïque, l'éolien,...
- Sur le photovoltaïque, le débat montre l'attention qu'il faut avoir sur son mode de développement (éviter la concurrence entre les Communes, éviter la spéculation foncière) et être prudent sur les attentes en terme de fiscalité. En outre, l'État semble aller vers un dispositif réglementaire identique aux zones de développement éolien avec la préparation d'un futur zonage éolien. Une réflexion pour une doctrine commune est en cours notamment au sein du PNR et pourrait être débattue. Ces éléments peuvent venir alimenter la réflexion dans le cadre des Commissions Pays pour travailler à la meilleure façon de l'intégrer à l'Agenda 21. Cela pourrait également constituer un volet d'un Plan Climat Territorial.

Perspectives et calendrier :

- Comment le développement durable est-il un enjeu d'enrichissement et de dynamique locale pour le territoire du Pays des Landes de Gascogne ?
Après la tempête Klaus, il était important de relire les objectifs du Pays au regard des effets avérés de cette catastrophe et de prendre le temps d'analyser les impacts afin d'adapter en conséquence la stratégie notamment dans l'Agenda 21 local. Aujourd'hui, les enjeux de la reconstitution de la forêt sont grands en Pays des Landes de Gascogne. Les fonctions de la forêt dépassent l'intérêt propre du Pays mais rejoignent des finalités plus larges : l'eau et la forêt font partie du patrimoine commun et relèvent de l'intérêt général. Ces enjeux portent tout autant sur les fonctions sociales et environnementales de la forêt que sur la production stricte de bois de Pin maritime. L'enjeu réside dans l'organisation autour d'un thème central en phase avec la nature de ce territoire et en cohérence avec les outils dont il dispose. La structure, le cœur de l'Agenda 21 reste à construire et suite à la tempête, la forêt en devient l'élément structurant.
- Un travail d'écriture des axes et des orientations sera mené par l'équipe Pays et soumis fin septembre aux Communauté de Communes pour avis avant de décliner en détails le contenu et le rédactionnel du document final.